

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 2026-04-057-DGS**

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES**

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

Mme LASSALLE	procuration	à Mme BAULON
Mme BIRLES	procuration	à Mme LOGEZ
Mme DIOS	procuration	à Mme CASSAING

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises a pour missions l'organisation de la surveillance civile et la gestion de la qualité des eaux de baignade, à l'échelle du département des Landes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à bulletin secret et à la majorité absolue



Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

### **DELIBERE**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

#### **Candidatures:**

LISTE A:

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>	<b>MEMBRE SUPPLEANT</b>
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas DOMET

#### **Résultats:**

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

#### **Ont obtenu:**

LISTE A: 27 voix

**PROCLAME** élus les membres du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises suivants :

Titulaire: M. Alain PERRET

Suppléant: M. Nicolas DOMET

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)